GDS Cantal
L'action sanitaire ensemble

2025
N°14

Les Actus de votre section

Bilan de la section

En 2024, la section apicole a compté 318 **adhérents** possédant au total 5879 **colonies**. Nous avons distribué 1087 paquets de lanières au cours des multiples journées dédiées.
La répartition de nos adhérents (en nombre de colonies) est la suivante :

Nombre de colonies	Nombre d'adhérents
≤ 5	93
Entre 6 et 9	52
Entre 10 et 20	106
Entre 21 et 50	54
Plus de 50	13
Total	318

Techniciens sanitaires apicoles (TSA)

Les TSA sont des bénévoles, nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil lors des visites de ruchers organisées dans le cadre du PSE.

Adhésion 2025

Le bulletin d'adhésion 2025 à la Section Apicole du GDS 15 est joint à cette note d'information. Il est à compléter et à renvoyer dans les meilleurs délais accompagné du règlement correspondant.

Agenda 2025

- ✓ 21/06/2025 : Assemblée Générale de la section
- ✓ 07/08/2025 : Date limite d'adhésion à la section

Assemblée générale de la section

Rendez-vous le 21 juin à 9h30

La section apicole du Cantal a connu une augmentation du nombre de déclarations de **mortalités durant l'hiver 2024-2025**. Les visites de nos TSA couplées aux investigations des vétérinaires du réseau OMAA (présenté au verso) ont permis de diagnostiquer **des infestations massives par varroa ayant causées la mort des colonies**.

Nous savons que **l'application répétée d'une même molécule** peut rendre certains varroas **résistants**. Ils s'adaptent pour survivre aux prochaines applications du même médicament ou de la même molécule. C'est pourquoi la section apicole vous propose cette année de **changer de lanière antiparasitaire** pour le traitement de fin de saison contre le varroa destructor.

Afin d'échanger plus amplement sur le sujet, nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de la section apicole du GDS du Cantal **le 21 juin 2025 dans la grande salle de réunion du GDS à Aurillac**. Nous vous accueillerons dès 9h30 pour une collation. L'intervention technique débutera à 10h. Elle sera animée par la Docteur vétérinaire Adeline ALEXANDRE, spécialisée en apiculture et animatrice régionale des sections apicoles GDS AuRA. Elle nous précisera **comment évolue la lutte contre varroa**, comment **déjouer les résistances de varroa à nos traitements** et vous proposera **différentes stratégies possibles** contre varroa pour **s'adapter au mieux à chaque conduite apicole**.

Distribution des lanières

Planning 2025

Date	Lieu	Horaires	Adhérents dont le NOM commence par :
5 juin 2025	AURILLAC *(Grande salle de réunion du GDS)*	de 9h à 12h	A à C inclus
5 juin 2025	AURILLAC *(Grande salle de réunion du GDS)*	de 13h à 16h	D à L inclus
21 juin 2025	**AURILLAC** *(Grande salle de réunion du GDS)*	**de 12h à 14h**	**TOUS les adhérents**
10 juillet 2025	SAINT FLOUR *(CFPPA de Volzac – Salle du bas)*	de 9h à 12h	A à L inclus
10 juillet 2025	SAINT FLOUR *(CFPPA de Volzac – Salle du bas)*	de 13h à 16h	M à Z inclus
24 juillet 2025	AURILLAC *(Grande salle de réunion du GDS)*	de 9h à 12h	M à Z inclus

23 Bd de Canteloube
BP 20629 - 15006 AURILLAC Cedex
04 71 63 33 00
gds15@reseaugds.com
www.gds15.fr

GDS Cantal
L'action sanitaire ensemble

2025
N°14

GDS Cantal
L'action sanitaire ensemble

Les Actus de votre section

Déclaration annuelle des ruchers

Les nouveaux apiculteurs sont tenus de déclarer leur rucher sans attendre **dès l'installation de la première colonie**. Par la suite, il est nécessaire de refaire une déclaration durant la période obligatoire.

En effet, pour tous les apiculteurs, les déclarations doivent être effectuées chaque année **entre le 1er septembre et le 31 décembre**.

Nous rappelons qu'elles sont obligatoires ; « tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements ».

Liens utiles

- ✓ **www.gds15.fr**
- ✓ **Déclarer ses ruches : mesdemarches.agriculture.gouv.fr**
- ✓ **Déclarer les nids de frelons asiatiques : www.frelonsasiatiques.fr**

Frelon asiatique

Bilan 2024

Bilan de campagne *(entre février 2024 et janvier 2025)*	Cantal	AuRA
Nid « découvert »	20	13 290
Nid « détruit »	9	8 373
Taux de destruction	45 %	63 %
Nid « détruit » avant le 1er octobre 2024 (libération des reproducteurs)	3	2 791
Nid « détruit » avant le 1er octobre 2024 / Nb total « découvert » sur la saison	15 %	21 %

OMAA

L'Observatoire des Mortalités et Affaiblissements d'Abeilles

Ce dispositif **gratuit** pour les apiculteurs, instauré par l'État, permet de les accompagner dans la détermination des causes de mortalités de leurs abeilles, de recenser les problèmes rencontrés et de comparer les données chiffrées entre les départements. OMAA permet notamment d'être un lanceur d'alerte auprès des apiculteurs, comme au **printemps 2024 avec la vigilance « famine ».**

La section apicole du GDS vous a également alerté dès la fin de l'été 2024 de l'administration croissante de désinsectisant chez les ruminants dans le contexte de circulation de la FCO et de la MHE, deux maladies vectorielles.

Le dispositif OMAA a été bien mobilisé en 2024, avec 223 déclarations réalisées dans toute la région AuRA, **dont 15 dans le Cantal**. Ce dispositif se poursuit en 2025 avec un numéro à contacter pour toute déclaration : *04 13 33 08 08.*

Crédit : P.O. L'Union du Cantal

Formation de Technicien Sanitaire Apicole (TSA)

Proposée à tous les adhérents volontaires.

En 2024, la section apicole du GDS du Cantal a formé **8 nouveaux TSA** sur les **maladies des abeilles**, en partenariat avec la FNOSAD.

Contactez-nous dès maintenant si vous souhaitez participer à la session qui s'organise durant l'automne 2025 !

23 Bd de Canteloube
BP 20629 - 15006 AURILLAC Cedex
04 71 63 33 00
gds15@reseaugds.com
www.gds15.fr

GDS Cantal
L'action sanitaire ensemble